Compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021 à 18h

Présents: Laguerre Francis, Philip Pascal, Alard Daniel, Casta Jean-Pierre, Glinka Lionel, Laurent Patricia,

Monneret Sophie, Jeannot Edouard

Absentes excusées : Guimard Aurore et Serrano Sandrine - Absente : Martin-Pons Florence

Secrétaire de séance : Philip Pascal

Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal 11 septembre 2021.

1°) Garage municipal:

À la suite de la consultation de 3 architectes (Anel, Pinzio et Rouyard) pour la construction du garage municipal

seulement 2 ont répondu et le troisième a décliné l'offre par faute de temps. Le choix s'est porté sur M. Anel qui est le

moins disant et dont le planning des opérations est le plus rationnel.

À la suite des conseils de l'architecte, un sondage du sol a été réalisé et il s'avère qu'il faudra des pieux pour porter la

structure. Le coût total avec les honoraires de l'architecte devrait avoisiner les 420 000 € TTC. Le choix est confirmé

par le conseil municipal avec 7 voix pour et une abstention (par rapport au garage).

Demande de subventions : DETR (30 000 €), Région (15 000 €) Département (25 000 €) au moins. Un emprunt

complémentaire sera nécessaire pour ce qui restera à la charge de la commune.

2°) Chauffage des logements sociaux :

Le chauffage des logements sociaux (ancienne mairie, ancienne école et chalet du tennis) vieillissant sera remplacé

par un chauffage écologique et mieux adapté (aérothermie). C'est l'entrepris Fort qui a été retenue pour un montant

total de 43 796 € TTC. Le conseil vote à l'unanimité ce concept et le montant de travaux.

Demande de subventions : DSIL peut aller jusqu'à 80 % maxi mais probablement sur 2 exercices, soit 26 249 € TTC

(21 874 € HT) ex-Mairie + 17 547 € TTC + (14 623 € HT) ex-Ecole + Chalet-tennis

3°) Remplacement du tracteur :

Notre tracteur communal devenant vieux, le conseil s'interroge sur le remplacement de celui-ci et au vu de

l'investissement que nous allons réaliser pour le garage nous décidons de reporter l'achat pour 2023.

4°) Voirie:

En accord avec la Communauté d'Agglomération les chemins du Ciraret et du Martinet devraient être goudronnés

courant du printemps 2022. S'il reste des crédits, il y aura une campagne d'emplois partiels (rue Philippe Ferrand...).

Avec le concours de la Communauté d'Agglomération en 2023 des travaux de voirie vont être réalisés sur la route des

hameaux (entre Béziou et les Fages) et une aire de stationnement sur le chemin de Micoulau entre l'embranchement

du Chemin de la Prade et l'embranchement du Chemin de L'Arenal, soit 28 794,84 € TTC (23 970,69 € HT) +

27 695,23 € TTC (23 079,36 € HT), 37,5 % restant à la charge de la commune.

Concernant les excès de vitesse constatés sur le RD8 à chaque entrée du village le Conseil Départemental nous a fait parvenir une esquisse côté nord du village (côté Ferrières) avec des modifications de chaussée. Ce projet avoisinant les 50 000 € impacterait lourdement le budget de la commune car il n'y aura pas d'aide. Côté sud il faudrait faire appel à un bureau d'étude pour l'aménagement, ce qui n'est pas d'actualité (trop coûteux).

5°) Mobilité:

À la suite de la réunion dans les locaux de la Com d'Agglo, une navette verra le jour à partir du 27/08/2022. Cette navette fera 2 aller/retour le samedi (tarif gratuit pour les – de 26 ans et 1 euro par trajet pour les autres). Un taxi à la demande sera possible le mardi et le vendredi. La demande devra être faite la veille avant midi.

Concernant la mobilité à vélo ou par cheminement piétonnier le long du RD8 entre Prayols et Ferrières ce n'est pas d'actualité car trop onéreux aux yeux du Conseil Départemental et de la Com d'Agglo.

$\underline{6^{\circ}}$) SIVE:

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la dissolution du SIVE au 31 août 2022.

7°) Convention chasse:

L'ACCA a installé un mobil home sur le terrain communal derrière la base nautique afin de ne pas trop déranger les riverains. Une convention sera mise en place entre la mairie et l'ACCA pour l'utilisation du terrain. 7 conseillers votent favorablement pour la convention et un conseiller s'abstient. Une battue administrative sera nécessaire.

8°) Location des biens communaux :

En raison des conditions sanitaires défavorables la salle polyvalente ne sera pas louée pendant la période des fêtes. Au vu des restrictions en vigueur, la mairie n'envisage pas de faire la cérémonie des vœux, initialement prévue le 8 janvier 2022. On verra plus tard selon les circonstances. Étant donné que la salle des fêtes est parfois inoccupée pendant la journée, il sera possible a des associations extérieures au village de la louer. Les tarifs seront de 15€ / heure ou 100€ / journée avec chèque de caution de 500€. La location du chalet-tennis passera en 2022 de 15€ à 20€.

A propos des locations des terrains communaux et suite aux recommandations d'un organisme spécialisé qui a fixé des fourchettes basses et hautes pour les tarifs, nous avons décidé d'attribuer les tarifs de location annuels comme suit :

Waeles 20€ - Rouan 20€ - Guimard 20€ - Laguerre Philippe 120€- Font 80€ (chemin du Taus)

9°) Les antennes :

L'antenne TDF a perdu 4 fréquences radio. Le montant de la location versée diminue pour passer à 34 819 €.

Concernant les 2 autres antennes Orange (hameau du Pech) et Towercast (Prat el Redon), un conventionnement avec Valocime permettrait de faire réévaluer les 2 contrats de location à la hausse. Décision votée à l'unanimité.

10°) SDIAU:

Renouvellement du contrat pour une durée de 5 ans reconductible annuellement.

11°) Licence IV:

Nous pouvons acquérir gratuitement une licence IV sur la commune afin de pouvoir ouvrir le week-end un petit coin café sur notre commune. La seule prérogative en vigueur était de former une personne de la commune afin de pouvoir obtenir cette licence. Lionel Glinka s'est proposé et il suivra une formation payante prise en charge par la mairie (799€). Accord à l'unanimité moins une voix (celle du conseiller concerné qui a quitté la salle pour le vote).

12°) Les employés :

Suppression des postes d'attaché(e) territorial(e) (catégorie A) et de technicien (ctégorie B). Pour donner suite aux directives ministérielles les employés devront respecter les 1607 heures annuelles. Pour cela, ils devront travailler durant la journée de solidarité le lundi de Pentecôte. Promotion interne : 100 %. Le conseil valide cela à l'unanimité ainsi que l'adoption de tickets restaurant d'une valeur de 4€ (dont 2€ pris en charge par la commune) par jour travaillé et une aide pour une participation à la mutuelle si elle est labellisée à hauteur de 16€/mois.

A la fin du contrat actuel de la secrétaire (1^{er} mai 2022), il y aura une baisse des heures effectuées au niveau du secrétariat. Le quota sera ramené à vingt heures hebdomadaires. Proposition d'un poste d'agent administratif territorial à partir du 1^{er} mai 2022 soumis à candidatures puisqu'elle était sous contrat.

Nettoyage des locaux de la mairie par Ariège Profession Animation. Devis de 1 075 € validé pour convention.

13°) Délégation de signature au maire :

Le conseil donne à l'unanimité la délégation au maire d'engager des dépenses (à hauteur de 25% du budget d'investissement de l'année précédente) tant que le budget n'est pas voté, comme chaque année.

14°) La CLECT:

La commission a réparti le reversement de l'Agglo à la commune, soit 142 347 € (TPU). Vote à l'unanimité.

15°) Les assurances :

Suite au groupement de commandes effectué par l'Agglo, nous allons bénéficier d'avantages financiers par rapport à nos contrats actuels. Flotte véhicules (Groupama) : 826,87 € HT annuels. Protection juridique (CFPD / JOLY) : non communiqué. Protection fonctionnelle (SMACL) : 77,69 € HT annuels.

Un groupement de commandes sera proposé avec l'Agglo pour la cyber-sécurité. Un appel d'offres sera à faire pour les assurances sur les bâtiments ainsi que pour les dommages ouvrage concernant le garage.